



ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

ACTE D'ENGAGEMENT

Lot n°1

Objet de l'accord cadre

2017-5 Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté

Pouvoir adjudicateur

SIEEEN

Adresse : 7 Place de la République – CS 10 042 – 58 027 NEVERS

Procédure de passation

Accord cadre passé en application des articles 78 à 80 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics et selon la procédure suivante :

Appel d'offres ouvert en application des articles 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

Personne habilitée à donner les renseignements de l'article 130 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics

Monsieur le Président du SIEEEN

Copie de l'original, délivrée en unique exemplaire pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession de créances ou de nantissement dans les conditions de l'article 127 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics

Date

Signature.....

L'exemplaire unique pourra être remplacé au gré du pouvoir adjudicateur par le certificat de cessibilité.

Sommaire

ARTICLE 1. CONTRACTANT.....	3
ARTICLE 2. OBJET DE L'ACCORD-CADRE.....	4
ARTICLE 3. DUREE DE L'ACCORD CADRE ET DES MARCHES SUBSEQUENTS	4
ARTICLE 4. AVANCE	4
ARTICLE 5. RELATION CLIENTELE	5
ARTICLE 6. COORDONNEES POUR LA NOTIFICATION DES MARCHES SUBSEQUENTS	5
ARTICLE 5. DUPLICATAS DE FACTURES	6
ARTICLE 6. GARANTIE D'ORIGINE	6
ARTICLE 7. SIGNATURE DU CANDIDAT	6
ARTICLE 8. ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR L'ACCORD-CADRE	6

Article 1. Contractant

Après avoir pris connaissance du présent marché et de ses annexes ainsi que des éléments qui y sont cités, et apprécié sous ma seule responsabilité la nature et la difficulté des prestations à effectuer,

- Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché sans indemnité, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.
- Je CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché sans indemnité, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

<input checked="" type="checkbox"/> Le signataire : <input type="checkbox"/> s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après; <input checked="" type="checkbox"/> engage la société GAZ de BORDEAUX sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

<input type="checkbox"/> Le mandataire (1) : <input type="checkbox"/> du groupement solidaire <input type="checkbox"/> solidaire du groupement conjoint <input type="checkbox"/> non solidaire du groupement conjoint s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

SAS GAZ de BORDEAUX

Adresse de l'établissement :

6 place Ravezies, 33075 Bordeaux cedex

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

Adresse électronique : appels-offres@gazdebordeaux.fr

Téléphone : 05 56 79 40 47

Télécopie : 05 56 79 42 20

SIRET : 502 941 479 000 11

APE : 3523Z

Numéro de TVA intracommunautaire : FR22 502 941 479

Organisme bancaire : CICSB

Code banque : 10057 Code guichet : 19012 N° de compte : 00041440203

Clé RIB : 66.....

IBAN : FR76 1005 7190 1200 0414 4020 366

BIC : CMCIFRPP

Article 2. Objet de l'accord-cadre

L'objet de l'accord-cadre comprend les prestations suivantes :

- la fourniture du gaz naturel pour les Points de livraison équipés d'un compteur ;
- l'accès au réseau public de distribution et son utilisation pour les Points de livraison des membres du groupement, dans le cadre d'un contrat unique ;
- les services associés définis à l'article 5 du Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- les prestations relevant de la compétence du Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) définies à l'article 10.4 du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum ou maximum.

L'accord-cadre, divisé en 2 lots est alloté comme suit :

- LOT n°1 : Les Points de livraison (PDL) situés sur la zone de distribution de gaz naturel Nord, identifiés, dénombrés et évalués à l'annexe 4 du CCTP..
- LOT n°2 : Les Points de livraison (PDL) situés sur la zone de distribution de gaz naturel Sud, identifiés, dénombrés et évalués à l'annexe 4 du CCTP..

Article 3. Durée de l'accord cadre et des marchés subséquents

L'accord-cadre est conclu avec les différents attributaires pour une durée globale de trois (3) ans à compter de la date de notification. Il ne pourra pas faire l'objet d'une reconduction.

Les marchés subséquents respectivement de chaque lot sont passés pour une durée de deux (2) ans minimum.

Article 4. Avance

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Titulaire unique ou mandataire : Refuse de percevoir l'avance
 Accepte de percevoir l'avance

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n'est exprimé, l'entité adjudicatrice considérera que l'entreprise accepte de percevoir l'avance.

La perception de l'avance par les cotraitants et sous-traitants est indiquée dans les annexes. L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article *Avance* du CCAP qui détermine également les garanties à mettre en place par la ou les entreprises.

Le délai maximum de paiement des avances est de 30 jours, à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Notification du marché ;
- Notification de l'acte qui emporte commencement du marché si un tel acte est prévu (Ordre de service de démarrage) ;
- Date de fourniture de la garantie le cas échéant.

Article 5. Relation clientèle

Le titulaire met à disposition pour le marché un responsable « Grands Comptes » identifié, ainsi que son suppléant, d'un niveau hiérarchique suffisant pour être en capacité de mobiliser fonctionnellement les différentes ressources et intervenants du Titulaire afin de garantir la qualité de la relation clientèle.

Coordonnées responsable

Nom : BERGOIGNAN

Prénom : JérémY

Fonction : responsable grands comptes

Mail : jbergoignan@gazdebordeaux.fr

Téléphone : 06 15 71 39 68 / 05 56 79 41 77

Fax : 05 56 79 42 20

Coordonnées suppléant

Nom : REGARD

Prénom : Victorien

Fonction : responsable grands comptes

Mail : vregard@gazdebordeaux.fr

Téléphone : 06 11 81 29 17 / 05 56 79 40 17

Fax : 05 56 79 42 20

Article 6. Coordonnées pour la notification des marchés subséquents

En raison de la courte durée de validité des offres remises au stade des marchés subséquents, les titulaires de l'accord-cadre seront avertis par fax, par courriel et par téléphone de la décision du coordonnateur.

Afin de s'assurer de la bonne réception des informations par les titulaires, il est demandé d'indiquer un numéro de fax, de téléphone et une adresse mail où les notifications du marché subséquent lui seront transmises.

Afin de s'assurer du bon fonctionnement des coordonnées fournies, les notifications de l'accord-cadre seront transmises par fax et par courriel en complément d'une transmission par courrier.

Les coordonnées de notification proposées par le candidat, sont :

Coordonnées de notification

A l'attention de Pôle énergie

Mail : appels-offres@gazdebordeaux.fr

Téléphone : 05 56 79 40 47

Fax : 05 56 79 42 20

Article 5. Duplicatas de factures

Coût facturation duplicata papier :
..... (€HTT/duplicata)

Article 6. Garantie d'origine

Volume maximal de garantie d'origine (1 garantie d'origine = 1 MWh de biométhane) que le candidat pourra fournir annuellement aux membres du groupement dans le cadre de l'exécution des marchés, conformément à l'article 5.3 du CCTP :

LOT	Volume de garantie annuel maximal (MWh)
LOT n°1	3 000
LOT n°2	16 800

Article 7. Signature du candidat

A : Bordeaux,

Le 8 juin 2017

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, mandataire, (ou des) prestataire(s)

.....
.....

GAZ DE BORDEAUX
SAS au capital de 500 000 euros
REG BORDEAUX 502 041 479 - Code APE 3523Z
6 Place Navarin - 33075 Bordeaux Cedex
www.gazdebordeaux.fr

Article 8. Acceptation de l'offre pour l'accord-cadre

Le présent accord cadre se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessous :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement du présent accord-cadre.

A Nevers

le 06/07/17

Le Président du Syndicat

Guy H. 

